



FORMATION **« SSIAP 2 »**



Public Visé :
Tout public

Prérequis :

- Être majeur
- PSC 1 ou SST de moins de 2 ans ou PSE en cours de validité
- Certificat médical d'aptitude physique
- Formation HoBo
- Être titulaire du SSIAP 1 et avoir exercé 1607 heures durant les 24 derniers mois

Durée :
70H

Date : A définir

Lieu : Notre centre de formation

Nbre de stagiaires :
4 minimum et
12 maximum

Références :

Arrêté du 02 mai 2005 (modifié par décret du 22 décembre 2008 puis par décret du 30 septembre 2010) :

Programme de Formation

INTITULÉ :

- Chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à personne (SSIAP 2)
- Formation inscrite au RS n°5642 délivrée par le ministère de l'intérieur et des outre-mer. Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026

EMPLOI :

La mission d'un agent **SSIAP 2** consiste à encadrer des agents de sécurité incendie, SSIAP 1. Ce second niveau est attribué aux personnes remplissant la mission de chef d'équipe sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH), quel que soit le type et la catégorie. Ils ont un niveau d'accès supérieur au SSIAP 1 concernant l'utilisation du système de sécurité incendie.

OBJECTIFS :

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Animer et diriger une équipe d'agents de sécurité
- Exploiter un poste central de sécurité et les différents équipements
- Mettre en œuvre les différentes procédures d'intervention et de protection des personnes et des biens

CONTENU:

RÔLES ET MISSIONS DU CHEF D'ÉQUIPE

Connaître les outils permettant la gestion et le management d'une équipe.

MANIPULATION DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels le chef d'équipe est susceptible d'intervenir, identifier et interpréter les différents signaux.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie.

CHEF DU POSTE CENTRAL DE SÉCURITÉ EN SITUATION DE CRISE

- Connaître les procédures et les consignes
- Gérer les intervenants
- Prendre les décisions adaptées
- Connaître et mettre en action les moyens visant à faciliter l'action des sapeurs-pompier

PEDAGOGIE

Moyens techniques et pédagogiques :

Le centre de formation dispose un espace suffisant « espace de formation » pour accueillir le nombre de stagiaires inscrits, avec chaises et tables permettant la prise de notes.

Ecran de projection avec l'utilisation d'un vidéoprojecteur
Livrets stagiaires

Extincteurs EP et CO²

Une aire de feux permet l'utilisation d'extincteurs sur bac à feu à gaz-écologique

Prix :

Demander un devis selon vos besoins

SUIVI- EVALUATION:

- Suivi de la formation: Emargement de feuilles de présence et remise d'une attestation individuelle de fin de formation

- Evaluation: Formation qualifiante validée par un examen final avec un jury:

1-QCM d'évaluation des connaissances acquises (30 questions),

2- Epreuve pratique individuelle en fin de formation

3- Epreuve orale: Animation d'une séquence pédagogique

- Recyclage: Tous les 3 ans avec une formation de secourisme en cours de validité

METHODE PEDAGOGIQUE :

Alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques.

ENCADREMENT :

La formation est assurée par un formateur expert en matière de prévention incendie.

Accès pour les personnes en situation de Handicap (PSH) et à mobilité réduite (PMR):

Les salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduites et aux personnes en situation de handicap.

Quel que soit votre type de handicap, nous vous dirigeront vers notre référent "Handicap" afin de vous proposer la meilleure alternative.



Modalités d'accès et contact :

- L'offre de formation vous sera transmise dans un délai de 3 jour ouvré après une prise de contact à notre référente pédagogique, Linda IZE par :
- Email : contact@afms-france.fr
- Téléphone : 01 41 50 57 49

- Les inscriptions des participants (ou les modifications des participants) peuvent se faire jusqu'à 3 jours avant le début de la formation.

- Dès que les modalités sont définies, une convention vous sera envoyée pour un retour signé à l'organisme de formation. Dès réception de la convention une convocation avec les dates d'entrée en formation vous sera retourné.